

## Conditions générales de vente/prestations de services GDP.digital

### PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations de conseil, de création, de communication et de projets de communication omnicanale, réalisées par la société GDP.digital (ci-après « GDP.digital » ou « la SOCIETE »), Société À Responsabilité Limitée au capital de 20 000 €, sise 2 avenue de la cristallerie – 92310 Sèvres, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 532 623 931. La commande d'une prestation implique l'adhésion complète et sans réserve du CLIENT aux présentes Conditions Générales.

Est appelé CLIENT la personne physique ou morale signataire du bon de commande, du devis signé ou ayant signé sa commande par courriel, fax ou courrier.

Est appelé BRIEF un document plus ou moins long ou une réunion, dont l'objectif est de présenter les faits nécessaires à GDP.digital chargée de formuler une proposition pour une action ou une création digitale. Le brief expose, entre autres, les objectifs et la stratégie de l'annonceur, éventuellement un budget et les contraintes d'action.

Est appelé CAHIER DES CHARGES la liste des travaux demandés à GDP.digital par le CLIENT en amont de tout travail réalisé. Il est réputé exhaustif et comprendre l'ensemble des besoins du CLIENT.

Est appelé PRESTATIONS, l'ensemble des services mis à la disposition du CLIENT par la SOCIETE, à savoir :

- Études, conseil et design de processus de communication numérique,
- Conception de contenus de communication omnicanal,
- Réalisation de campagnes de marketing relationnel, de campagnes de communication interactive, de campagnes digitale ou numérique,
- Paramétrage, orchestration et automatisation des processus de communication,
- Exploitation et hébergement de base de données,
- Développement et hébergement de services numériques (site web, « landing pages », formulaires, API, ...),
- Et d'une façon générale, toutes prestations demandées par le client ayant fait l'objet d'une proposition formelle de la part de GDP.digital.

GDP.digital, accompagne ses clients au moyen d'une offre de services complète, de la prise de brief, en passant par la création, par la gestion des prestations jusqu'au suivi des productions de « supports de communication », et ce, soit au travers d'une consultation ponctuelle liée à une expression de besoin particulier, soit dans le cadre d'une gestion de projet intégrant l'orchestration complète du projet. Ses clients, lors de la contractualisation choisissent les éléments de l'offre qu'ils souhaitent retenir.

### ARTICLE 1 – PRISE DE CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DES CGV

Les présentes conditions générales de vente sont consultables à l'adresse suivante : <https://www.gdp.digital/public/conditions-generales-de-vente.pdf>.

Les devis comportent « l'adresse web » de la SOCIETE permettant de consulter les conditions générales de vente. La signature du devis emportera opposabilité et acceptation expresse des dites conditions.

Les conditions générales de vente constituent la base juridique de tous nos contrats. Leur acceptation fait échec à toutes clauses contraires, imprimées ou non, proposées par le CLIENT ou prises comme base de rédaction de sa commande, dès lors qu'elles n'ont pas été acceptées explicitement.

En cas de discordance entre des conditions générales invoquées par l'une et l'autre des parties, les clauses incompatibles sont sans effet.

En cas de discordance entre des conditions générales et des conditions particulières, les secondes l'emportent sur les premières. En signant un devis, en signant un contrat, en utilisant un service, le CLIENT déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières, le cas échéant, et accepte toutes les dispositions et règles établies sans aucune réserve ou garantie autre que celles stipulées ci-dessus.

## **ARTICLE 2 – PRISE DE COMMANDE**

Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du « Bon de Commande » ou devis et du cahier des charges correspondant, datés, signés et respectivement précédés de la mention « Bon pour accord » et, ou « lu et approuvé » par le CLIENT, les signatures entraînant l'acceptation des termes du devis et validation du cahier des charges.

Sauf accord particulier, GDP.digital n'est liée par les prises de commande de ses CLIENTS que sous réserve d'un versement d'un acompte de 30 % TTC du montant global du devis qui aura été établi et accepté, sur présentation de facture d'acompte. Le principe de l'acompte peut faire l'objet d'un accord synallagmatique convenu par les parties (CLIENT et GDP.digital) dans les termes d'un contrat dédié avec un échéancier planifié et assujéti à la durée du projet et à la stratégie dudit projet.

Toutes les matières premières et documents confiés par le CLIENT ainsi que les travaux ou prestations réalisés par GDP.digital constituent un gage affecté au paiement. En tout état de cause, ces éléments peuvent faire l'objet d'une rétention ou d'une suspension en cas de non-respect d'une obligation du CLIENT.

Le bénéfice de la commande est personnel au CLIENT et ne peut être transféré à un tiers sans l'autorisation préalable et écrite de GDP.digital.

## **ARTICLE 3 – EXÉCUTION DE LA COMMANDE – PV de recette**

Tout document nécessitant une mise à disposition électronique devra obligatoirement comporter la signature du CLIENT pour acceptation sur le « Procès Verbal de recette » assujéti à l'engagement du CLIENT du contenu et de la forme dédiés aux principes et critères de la campagne souhaitée par le CLIENT ou par défaut un accord par mail avec les références du dossier.

## **ARTICLE 4 – MODIFICATION DE LA COMMANDE**

Toute modification d'une commande doit être faite dans les mêmes formes que la commande initiale. Toute annulation de la commande rend acquis GDP.digital l'acompte qui y était joint sans préjudice des indemnités supplémentaires que la SOCIETE pourrait réclamer devant les tribunaux du fait de cette annulation.

## **ARTICLE 5 – SOUS-TRAITANCE**

GDP.digital est autorisée, sans instructions écrites contraires du client, à sous-traiter tout ou partie ou l'intégralité ou une fraction du travail commandé par le client.

## **ARTICLE 6 – PRIX**

Le prix de vente est exprimé en euros hors taxes (TVA en sus au taux en vigueur au jour de la facturation). Les prix et délais sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient dans le courant de ce mois. La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé. Toute prestation ne figurant pas dans la proposition fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit. Les corrections demandées par le client ne sont pas illimitées, seules celles comprises dans le bon de commande seront apportées, toute correction supplémentaire fera l'objet de d'un avenant ou d'un devis additionnel qui devra être validé.

#### **ARTICLE 7 – PAIEMENT DES PRESTATIONS**

Délai de paiement : 30 jours à réception de facture.

La facture d'acompte est payable à réception.

À défaut de règlement à la date prévue, GDP.digital se réserve le droit de mettre l'acheteur en demeure de payer la somme facturée et d'appliquer en sus des intérêts de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal applicable aux professionnels, outre une indemnité de recouvrement forcé d'un montant de 40 € par facture concernée. Toute somme non réglée dans les délais, tout retard de paiement, ou tout impayé (en cas de retour par la banque des titres de paiement pour impayé) d'une somme due par le CLIENT entraînera la suspension immédiate des prestations, en attendant la régularisation de la situation en ce compris le paiement des intérêts de retard et de l'indemnité de recouvrement. Cette suspension ne peut constituer une cause de responsabilité pour GDP.digital.

GDP.digital se réserve tous les droits intellectuels et de propriété sur sa production jusqu'au complet règlement des factures. Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix ; la remise d'une traite ou de tout autre document créant une obligation de payer à terme ne constitue pas un paiement libératoire. À défaut, tous les documents devront être restitués sans délais à la société ou seront supprimés des serveurs publics ou privés reliés à Internet.

Dans le cas où le retard de paiement excéderait deux mois, GDP.digital se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires. Le CLIENT ne pourra demander une indemnité à GDP.digital du fait de la suspension de ses services suite à un incident de paiement.

#### **ARTICLE 8 – COPYRIGHTS ET MENTIONS COMMERCIALES**

Sauf mention contraire explicite du CLIENT, GDP.digital se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention du type :

« Réalisation : GDP.digital » lorsque cela concerne des prestations de développement digital ou « Conception et Création GDP.digital » de façon plus générique lorsqu'il s'agit d'une prestation globale.

#### **ARTICLE 9 – CAS DES PROPOSITIONS NON-RETENUES**

Les devis de la société GDP.digital sont gratuits, les projets présentés devront impérativement nous être restitués dans leur totalité (documents numériques et papiers) s'ils ne sont pas retenus et restent la propriété de la société GDP.digital.

#### **ARTICLE 10 – CONFIDENTIALITÉ**

GDP.digital s'engage pour la durée de l'exécution de la commande, telle que définie par le bon de commande ou le devis signé, à ne divulguer aucune information de caractère confidentiel qui lui aurait été communiquée par le CLIENT, sauf injonction d'une autorité administrative ou judiciaire.

L'ensemble des contrats qui lient GDP.digital à ses prestataires, salariés, fournisseurs et CLIENTS sont assujettis à des clauses de confidentialité.

#### **ARTICLE 11 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les développements créés par GDP.digital pour le compte des CLIENTS sont la propriété de chaque CLIENT pour autant que ce dernier ait respecté ses entières obligations au paiement, et ne pourront être utilisés pour d'autres clients.

Pour autant GDP.digital demeure seule titulaire de ses droits d'auteur résultant de ses services. L'exploitation des services s'effectue conformément aux dispositions de la commande effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de la signature du contrat. Toute utilisation non prévue au présent contrat, doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable et d'une rémunération à convenir.

En ce qui concerne les droits des tiers (droit d'auteur, droits voisins), ces droits sont négociés par GDP.digital en accord avec le CLIENT suivant les nécessités des services fournis, et facturés à celui-ci. Au cas où il serait envisagé de procéder à d'autres utilisations que celles initialement prévues, GDP.digital s'efforcera de négocier avec le tiers en vue d'acquérir les droits nécessaires à ces utilisations. Le CLIENT s'engage en contrepartie à signaler toute utilisation non prévue initialement dans la commande.

La cession consentie ci-dessus ne couvre pas les droits des personnes (droit à l'image, droit de la personnalité liés aux personnes physiques ou personnes morales, pour la réalisation ponctuelle de contributions particulières telles que la photographie, l'illustration, la vidéo). Ces droits sont négociés par GDP.digital en accord avec le CLIENT suivant les nécessités des services fournis et facturés à celui-ci. GDP.digital, si besoin, indiquera au CLIENT le montant et les limites des droits acquis.

Le CLIENT s'engage irrévocablement à payer, en sa qualité de garant, tous dommages et intérêts qui seraient réclamés à GDP.digital, au titre de la violation des droits d'auteur d'un tiers, du fait de l'exécution des services ou prestations acceptées par le client.

A ce titre, le CLIENT déclare être titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les éléments (Données, Fichiers, Insert, ...) qui seront communiqués à, ou mis à disposition de, GDP.digital dans le cadre de l'exécution du Contrat, ou être régulièrement autorisée à user de ces droits, et garantira GDP.digital contre tout recours.

Le CLIENT autorise expressément GDP.digital à notamment retravailler, retoucher et modifier tous les documents fournis par lui, ainsi qu'à faire des reproductions pour les besoins de l'exécution de la commande.

#### **ARTICLE 12 – ARCHIVAGE**

Sauf accord écrit, GDP.digital n'est pas tenue de conserver les documents de travail, quel qu'en soit le support (notamment : données, modèles, textes,... utilisé pour l'exécution du travail). Pour des raisons de sécurité technique, cette libération ne prend effet que 10 jours après la fin de la prestation.

En cas d'accord quant à la conservation, les coûts de l'archivage, du traitement ultérieur, du formatage et de l'édition seront à la charge du CLIENT.

#### **ARTICLE 13 – RÉFÉRENCES**

Le CLIENT autorise expressément GDP.digital à utiliser son nom et les produits ou prestations développés pour son compte lors du concours aux Appels d'Offres. L'autorisation de la transmission

des noms d'interlocuteurs CLIENTS ne pourra être effectuée par GDP.digital qu'avec l'autorisation écrite préalable émanant du CLIENT.

#### **ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉ DU CLIENT**

Le CLIENT mettra à la disposition d'GDP.digital, à titre confidentiel, tous les éléments qu'il lui sera possible de fournir à cette dernière et qui sont nécessaires à la connaissance des produits et services objets de la commande et à celle de leurs marchés. Le CLIENT garantit GDP.digital de toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans les informations fournies par lui sur ses produits ou ses services. La responsabilité de GDP.digital ne saurait être engagée dès lors que le « Bon à Tirer » ou « Procès-Verbal de recette » aura été signé par le CLIENT, par mail ou sur papier.

Le CLIENT garantira GDP.digital et la relèvera indemne en cas d'action judiciaire et/ou de condamnation que cette dernière aurait à supporter du fait d'un manquement du CLIENT à ces diverses obligations de déclaration et ce nonobstant la réparation de l'entier préjudice de GDP.digital.

#### **ARTICLE 15 – RESPONSABILITÉ DE GDP.DIGITAL**

GDP.digital doit veiller pour ce qui la concerne au respect de la réglementation dans le cadre des campagnes et supports qu'elle conçoit et diffuse pour le compte du CLIENT. GDP.digital ne pourra être tenue pour responsable de toute décision prise par le CLIENT ou tout tiers désigné par lui qui se révélerait finalement dommageable.

GDP.digital s'engage à exécuter les obligations à sa charge avec tout le soin en usage dans sa profession et à se conformer aux règles de l'art en vigueur.

Le CLIENT ne pourra rechercher la responsabilité de GDP.digital qu'en prouvant un comportement fautif, étant entendu que cette responsabilité est limitée expressément aux préjudices directs certains, personnels, et documentés, et ne pourra excéder (tout ou partie) le coût total de la prestation qui est à l'origine du dommage causé, ce plafond étant un plafond contractuel expressément accepté par le CLIENT.

L'action en réparation devra être engagée judiciairement dans les 45 jours de l'événement dommageable, à peine de forclusion. La responsabilité d'GDP.digital ne pourra être recherchée en cas de force majeure.

#### **ARTICLE 16 – FORCE MAJEURE**

Le CLIENT ne saurait engager la responsabilité de GDP.digital ou rompre son engagement dans l'hypothèse où surviendrait un cas de force majeure.

On entend par cas de force majeure tout événement rendant soit impossible, soit manifestement plus difficile l'exécution d'une obligation en raison du caractère imprévisible ou irrésistible ou extérieur de cet événement, ces trois critères étant alternatifs tels que les grèves, les ruptures de fourniture d'énergie, le blocage des télécommunications et des réseaux informatiques (y compris les réseaux connectés des opérateurs de télécommunication), rupture de la liaison spécialisée, pandémie, émeutes, ...

#### **ARTICLE 17 – TOLÉRANCE ET INTÉGRALITÉ**

Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes conditions, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne saurait valoir modification des dites conditions ni établir un droit quelconque sur l'autre.

Si l'une ou quelconque des stipulations des présentes conditions était reconnue nulle au regard d'une règle de droit, d'une loi en vigueur ou d'une décision de justice, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité du contrat.

#### **ARTICLE 18 – RESILIATION**

Outre ce qui peut être prévu aux présentes conditions générales, les conditions et modalités de résiliation du contrat par l'une ou l'autre des parties sont régies par les dispositions du Code civil français.

#### **ARTICLE 19 – LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Le présent contrat est régi par la Loi française. Les parties chercheront, préalablement à toute procédure contentieuse et sans y être tenues au-delà de 20 jours, une solution amiable aux différends qui pourraient survenir.

A défaut de solution amiable dans le délai de 20 jours, tout litige survenant à raison de l'exécution ou de la rupture du présent contrat sera soumis à la seule compétence des tribunaux de Paris. Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.

#### **ARTICLE 20 – TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNEES PERSONNELLES**

Les Parties s'engagent l'une comme l'autre à respecter la réglementation en vigueur applicable au Traitement de Données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018 (ci-après, « le GDPR : General Data Protection Regulation » aussi désigné sous son acronyme français « RGDP : Règlement Général de Protection des Données »).

Le Client est en particulier informé de ce que GDP.digital pourra traiter les informations et données personnelles le concernant de manière automatisée. Conformément aux articles 13 et 14 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et à l'article 32 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client est dès lors informé de ce que :

- i. le responsable du fichier est la société GDP.digital Société A Responsabilité Limitée au capital de 20 000 €, sise 2 avenue de la cristallerie – 92310 Sèvres, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 532 623 931, E-mail: contact@gdp.digital.
- ii. Le destinataire des données, faisant fonction de DPO (délégué à la protection des données) est Monsieur [Laurent, Paris, Groupe Diffusion Plus, Direction des Systèmes d'Information, Les Champs Chouettes 27600 Saint Aubin Sur Gaillon], E-mail: dpo@groupediffusionplus.fr.
- iii. La communication des données personnelles (identité, état civil, adresse, adresse électronique, ...) est facultative et repose sur le consentement, mais est nécessaire au bon suivi et à la bonne gestion du dossier du Client. Il en est de même des cookies qu'il peut lui être demandé d'accepter sur le site Internet de GDP.digital, qui en aucun cas ne peut collecter d'informations sur le système informatique du Client.
- iv. La finalité du traitement de ces données est le bon suivi du dossier du Client en termes :
  - a. d'identification personnelle, de localisation, et de communication,

- b. d'identification produits ou prestations commandés,
- c. de la bonne fin d'exécution des commandes et livraisons, et exécution des prestations,
- d. de gestion du compte du Client, de facturation, de relances, de suivi des données financières du dossier,
- e. de suivi de SAV ou des réclamations après-vente,
- f. éventuellement, de traitement judiciaire si besoin.

Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins, ni cédées, ni échangées, ni mises à disposition d'aucun tiers à l'association, sauf aux personnels ou prestataires sous-traitants chargés de la prestation, et pour les seuls besoins de l'exécution du contrat.

Elles pourront également être communiquées à la demande de toute administration sociale ou fiscale autorisée, ou devant toute juridiction si nécessaire.

GDP.digital tient un registre des activités de traitement des données personnelles dont le Client peut demander la consultation.

Ces données seront conservées durant 5 ans à compter de la cessation du présent contrat pour quelle cause que ce soit.

Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles qui peut être demandé par courriel ou courrier postal aux adresses indiquées ci-dessus.

Le Client bénéficie du droit de demander une limitation du traitement de ses données personnelles.

Le Client bénéficie du droit de s'opposer au traitement de ses données personnelles et du droit à la portabilité de ses données.

Le Client peut retirer son consentement au traitement de ses données personnelles et ceci à tout moment en écrivant par courriel ou lettre postale aux adresses indiquées ci-dessus.